

# AVIS

## Séance Publique

### Commission de contrôle des Listes Électorales

La réunion de la commission de contrôle se tiendra le :

**Jeudi 19 février 2026 à 18h salle 101 de l'Hôtel de Ville**

La commission veille à la régularité des listes électorales en examinant les mouvements intervenus sur les Listes Electorales depuis la réunion précédente.

La commission prend ses décisions à la majorité de ses membres, dans un esprit de collégialité et de recherche du consensus.

Ses décisions sont notifiées à l'électeur, au maire et à l'Insee dans les deux jours.

Un quorum est instauré par la loi : 3 membres au moins doivent participer à la réunion.

L'arrêté préfectoral n°2025-10 désigne :

- Stéphanie METREAU, Margaux HAPPEL, Nathaniel GUEDZE, Ghassan NADER et Sébastien MAUMONT.
- Marie DEOM (PASCUAL) et Mohamed MEZDAD, suppléants de la liste majoritaire.

Les réunions de la commission de contrôle sont publiques. Néanmoins, le public n'a pas accès aux pièces des dossiers examinés en séance. Seuls, les membres de la commission de contrôle ont accès à ces éléments.

Stéphanie METREAU,

1<sup>ère</sup> des 3 conseillers municipaux de la 1<sup>ère</sup> liste

